

# EXTRA! EXTRA! EXTRA!

# Quartier-Latin

Montréal

NUMÉRO SPÉCIAL

27 février 1958

Directeur : Julien Aubert

## Grève? Referendum ce soir!

- Referendum de tous les étudiants de l'U. de M. sur l'opportunité de faire la grève
- A l'Auditorium de l'Université
- Ce soir à 7 heures précises
- Programme

1. Exposé du problème
2. Débat des panellistes : pour et contre
3. Questions de la salle
4. Intermission
5. Vote populaire

### RÉSOLUTION

présentée lors du Congrès provincial sur l'éducation

ATTENDU QUE la situation actuelle de l'enseignement dans la province de Québec affecte en premier lieu les étudiants, et, par suite, la société en général,

ATTENDU QUE il est de l'intérêt général que tous ceux qui en ont les aptitudes puissent accéder au collège et à l'université,

ATTENDU QUE le système économique actuel prohibe l'accès au collège et à l'université des classes peu fortunées de la population,

ATTENDU QUE les étudiants ne peuvent avoir de sources de revenus stables et permanentes durant leurs études,

ATTENDU QUE un système de prêts ne fait que maintenir une discrimination économique et reculer des échéances en hypothéquant l'avenir,

IL EST PROPOSE que l'Etat provincial procure aux étudiants sous forme de DONS, des bourses suffisantes pour couvrir tous les frais des étudiants en plus des frais de scolarité.

Les délégués officiels de l'Association Générale des Étudiants de l'Université de Montréal

### Où en sommes-nous ?

1957

Fin août : Principe d'une grève générale adopté par le Conseil de direction de l'A.G.E.U.M. devant être précédé d'un référendum.

17 oct. : Symposium à l'université de Montréal sur la hausse des frais de scolarité.

Fin oct. : L'A.G.E.L. adopte une résolution de réunir tous les présidents des universités pour discuter du problème des frais de scolarité.

16 nov. : Réunion à Québec des six présidents des étudiants. Il est résolu que chaque université prépare un rapport-mémoire.

14 déc. : Rencontre à Sir George Williams : il est résolu de demander par écrit une entrevue avec M. Duplessis.

1958

8 janv. : Les étudiants envoient une première lettre au premier ministre.

1 fév. : Les six présidents se rencontrent à l'U. de M. pour étudier les conclusions du rapport définitif qui doit être présenté au Premier Ministre.

11 fév. : Les délégués officiels de l'A.G.E.U.M. présentent une résolution à la conférence provinciale sur l'éducation.

9 fév. : La première lettre au P.M. restée sans réponse, les présidents en font parvenir une deuxième, sollicitant à nouveau une entrevue.

19 fév. : Les journaux de la province parlent d'une Grève possible des universitaires.

20 fév. : L'Université Laval reçoit une réponse du Premier Ministre qui accuse réception, mais décline l'entrevue souhaitée.

21 fév. : Réunion des présidents des Universités au McGill Union pour commenter la réponse reçue.

24 fév. : Troisième demande d'entrevue sollicitant une réponse avant le 28 février.

24 fév. : Message du Président de l'A.G.E.U.M. aux étudiants de l'U. de M.

HIER : Débat ouvert au Centre social de 1 à 6 hres.

### Où en sont-ils ?

1951 : Commission fédérale Massey : préconise une aide fédérale aux Universités.

1952 : Applications de recommandation : premiers octrois aux institutions de haut savoir.

1956 : Commission provinciale Tremblay : propose une commission royale d'enquête sur l'éducation dans la province et la formation d'une commission supérieure de l'enseignement.

1953

à A la demande du gouvernement provincial : les universités québécoises refusent les octrois offerts par Ottawa.

1957 :

Augmentation des frais de scolarité dans les Universités de Montréal.

1958 : Conférence provinciale sur l'éducation tenue à l'Université de Montréal.

Conférence nationale sur l'éducation à Ottawa.

Pour la grève :

OUI

NON

Grève limitée :

POUR

CONTRE

Grève illimitée :

POUR

CONTRE

# Le mémoire des universitaires

Devant les graves problèmes financiers auxquels l'enseignement universitaire doit faire face en cette province, les étudiants de toutes les universités québécoises se sont unis pour étudier les données exactes de la situation et chercher les remèdes susceptibles de l'améliorer.

Reconnaissant la compétence souveraine du gouvernement provincial en matière d'éducation, c'est au Premier Ministre de la Province de Québec et à son cabinet que nous soumettons respectueusement ce mémoire où sont exposés les résultats de cette enquête et les conclusions auxquelles elle nous a conduits.

## Introduction

La gravité du problème sur lequel nous attirons l'attention du gouvernement provincial se manifeste principalement dans une situation de fait que plusieurs enquêtes sérieuses ont fait ressortir, notamment les recherches de la Commission Tremblay, les mémoires soumis à celle-ci par diverses associations d'étudiants et de professeurs, les travaux et recherches de chaque association étudiante universitaire de la province dont les rapports figurent en annexe au présent mémoire, etc.

On constate, en effet, que l'accès à l'enseignement universitaire demeure manifestement, en cette province, le privilège d'une classe matériellement plus fortunée. Le coût actuel d'un cours à l'université est prohibitif pour un très grand nombre de fils d'ouvriers, d'employés de bureau, de manoeuvres, etc. Le tableau suivant décrit la situation à cet effet dans quatre universités de la province et dans l'ensemble des collèges classiques. Dans les cas de l'Université Laval, de l'Université de Montréal et dans celui des collèges classiques, ces pourcentages sont ceux qui ont été présentés à la Commission Tremblay en 1954 ou qui découlent directement de ceux-ci. Il n'y a aucune raison de croire que la situation se soit améliorée depuis : au contraire, sur les six universités de la province, cinq ont dû augmenter leurs frais de scolarité entre 1954 et 1958, y compris Laval et Montréal.

On remarquera que nous utilisons ici également des chiffres concernant la situation dans les collèges classiques. Nous croyons en effet que ces chiffres ont aussi valeur de signe pour nous, puisque les collèges classiques fournissent environ 50% de la population étudiante des universités de langue française de la province. Notons de plus que le cours classique est partiellement universitaire (Belles-Lettres en montant) et que les proportions données ici pour l'inscription en Eléments Latins laissent présager des proportions semblables au niveau supérieur du cours.

## Répartition de la population étudiante dans cinq cas typiques

Groupes professionnels des pères	Répartition proportionnelle des fils				
	Bishop's University	Univ. Laval	Univ. de Montréal	Univ. de Sherbrooke	Collèges Classiques
	%	%	%	%	%
1) Professionnels :	29.0	17.0	21.6	16.5	44.3
2) Industriels, hommes d'affaires, gros commerçants :	46.0	28.0	26.1	23.5	
3) Employés de bureau, du Service Civil, des chemins de fer, etc. :	14.0	28.0	9.3	20.0	12.1
4) Ouvriers spécialisés :	3.0	18.0	9.5	14.5	25.7
5) Ouvriers non spécialisés :	—	2.0	4.5	5.0	5.3
6) Agriculteurs :	8.0	7.0	7.6	6.5	12.5
7) Autres :	—	—	22.4	14.0	—

Reprenons maintenant les proportions données par ce tableau, mais cette fois pour l'ensemble des quatre universités dont il y est question. Nous excluons ici les pourcentages indiqués pour les collèges classiques afin d'établir une proportion proprement universitaire que nous comparons à la représentation des mêmes groupes professionnels dans la population totale de la Province de Québec.

	A l'université	Dans la province
1) Professionnels :	22.8%	4.4%
2) Industriels, etc. :	34.8%	6.0%
3) Employés de bureau, etc. :	18.7%	15.9%
4) Ouvriers spécialisés :	10.5%	43.1%
5) Ouvriers non spécialisés :	3.5%	
6) Agriculteurs :	7.2%	16.6%

On constate donc que 57.6% des étudiants (donc plus de la moitié) viennent des milieux sociaux les plus riches qui, dans la province, ne constituent que 10.4% de la population active. C'est donc dire que les enfants de 89.6% de cette population ne peuvent profiter que de moins de la moitié des places à l'université.

Nous admettons avec la psychologie et la pédagogie modernes que le pourcentage des enfants aptes aux études supérieures varie selon les diverses classes sociales et qu'il serait donc normal qu'il y ait proportionnellement, à l'université, plus d'enfants issus de milieux professionnels que du milieu ouvrier ou de celui des employés de bureau. Mais même en pondérant de cette façon, on reste en face d'une situation de fait nettement défavorable aux étudiants issus de groupes professionnels moins hautement salariés. En effet, bien qu'il tienne compte de ce facteur de

pondération, le mémoire remis à la Commission Tremblay par la Fédération des Collèges Classiques en arrive tout de même à la conclusion que parmi tous les enfants de la province aptes aux études supérieures, ceux des classes aisées devraient y figurer pour moins d'un tiers. Or on vient de constater qu'à l'université ils y figurent pour près de la moitié.

On voit donc que le coût des études universitaires est un obstacle considérable et souvent infranchissable pour beaucoup d'étudiants pauvres remplissant par ailleurs les conditions intellectuelles requises pour entrer à l'université. Pourtant les seuls critères d'admission à l'éducation universitaire devraient être les niveaux d'aptitude. Jamais le manque de ressources financières ne devrait mettre une entrave au droit qu'a tout homme de développer au maximum les talents que la nature a mis en lui.

Quelles sont donc les causes d'une telle situation? Pourquoi le coût des études universitaires est-il si élevé?

Avant de revendiquer les mesures que nous croyons susceptibles d'améliorer cet état de choses, nous nous devons de répondre avant tout à ces questions fondamentales afin de diriger du bon côté toute tentative de solution. C'est ce que nous avons fait en examinant, d'une part, la situation de nos universités par rapport à leur coût d'opération, et d'autre part, la position de l'étudiant en face des frais que lui imposent ses années d'université.

## 1. Situation financière des universités

Le coût énorme d'un enseignement supérieur de haute valeur place nos universités en face de déficits annuels considérables. Pour l'année 1957-58, celui de Laval est d'environ \$410,000. dollars et celui de Sir Georges Williams College de \$172,000. En 1956-57, l'université de Sherbrooke enregistrait également un déficit de \$50,422. pendant que celui de l'université McGill atteignait les \$600,000. dollars. Ces déficits annuels sont une des premières causes du coût si élevé de l'éducation universitaire dans la province. En effet, ainsi qu'il en a été fait mention plus haut, plusieurs universités ont dû augmenter leurs taux de scolarité pour essayer de diminuer ces déficits.

Selon le témoignage des autorités académiques sous lesquelles nous étudions, les revenus de nos universités proviennent en général de trois sources : a) les frais de scolarité, b) les dons, souscriptions et fonds d'administration, c) les octrois du gouvernement provincial.

### a) Les frais de scolarité

Voici à cet effet une comparaison avec les taux de scolarité des autres universités canadiennes. Le tableau suivant donne le montant exact exigé en 1956-57 comme frais de scolarité dans les principales facultés de treize universités du Canada.

## Frais de scolarité des principales universités canadiennes

UNIVERSITÉ	Médecine	Droit	Sciences	Lettres (arts)	Sciences Sociales	Pharmacie	Chirurgie Dentaire
MONTREAL	\$525	\$375	\$425	\$375	\$375	\$425	\$475
McGILL	650	450	450	450	450		551.50
LAVAL	500	350	450	350	350		
SHERBROOKE		325	325		325		
BISHOP'S			395	360			
ALBERTA (55-56)	510	235	235			225	360
COLOMBIE CAN.	445	290	240			290	
DALHOUSIE	500	330	320	230	230		420
MANITOBA	465	200	250	250	225	275	
OSGOOD HALL		320					
OTTAWA	375	275	350	350	210		
QUEEN'S (55-56)	469.80		445.30	324.80			
SASKATCHEWAN	475	215				225	
TORONTO	550	365	500	325	365		500
WESTERN (55-56)	575		375	375			

On voit, par ce tableau, que dans la très grosse majorité des facultés les universités de la Province de Québec viennent en tête de liste avec les frais les plus élevés.

\* D'après le recensement de 1951 le gain moyen annuel est inférieur dans la province de Québec à celui des salariés de toutes les autres provinces du Canada sauf les Maritimes et la Saskatchewan, on peut en conclure que les droits de scolarité exigés à Montréal et à Québec sont en réalité encore plus élevés qu'ils n'apparaissent par leur seule comparaison avec ceux des autres universités canadiennes.

\* Extraits du rapport de l'A.G.E.U.M.

# à Monsieur Duplessis

Par les 21,000 étudiants des universités de la province

Bishop's University Student Union  
Sir George Williams-College Student Union  
Association Générale des Etudiants de l'Université de Montréal

McGill University Student Union  
Association Générale des Etudiants de l'université de Sherbrooke  
Association Générale des Etudiants de l'université Laval

Ces considérations nous amènent donc à conclure que les frais de scolarité dans les universités de la province étant déjà trop élevés, il est clair que la solution aux problèmes financiers de ces dernières n'est pas de ce côté. Ce ne serait en effet que reculer et aggraver le problème que d'augmenter encore ces frais pour amener plus d'argent aux universités.

Nous croyons au contraire que tout devrait être fait pour que les frais de scolarité diminuent progressivement jusqu'à néant afin que par la gratuité scolaire soit réalisé plus facilement l'idéal exprimé plus haut, à savoir que seuls les niveaux d'aptitude aux études supérieures déterminent l'entrée à l'université.

Il faut donc chercher du côté des autres sources de revenus de nos institutions universitaires.

## b) Dons, souscriptions, fonds d'administration :

C'est la partie la moins considérable du budget des universités de la province. En 1957-58, elle constituait 12% du revenu de l'Université Laval et 31% de celui de Bishop's University.

C'est aussi la source de revenus la moins régulière. Même dans le financement de projets d'expansion où elle peut s'avérer importante et efficace, la souscription est sujette à des variations de rendement dues à des facteurs économiques et sociologiques divers et inconstants. A plus forte raison les dons, souscription, etc., ne peuvent-ils pas compter pour beaucoup dans l'équilibre annuel des bilans universitaires dont les dépenses ordinaires exigent facilement plusieurs millions de dollars chaque année.

Les fonds d'administration établis après de telles souscriptions procurent en certains cas un revenu supplémentaire régulier à l'université qui le gère, mais il ne peut jamais compter pour beaucoup dans un budget de dimensions considérables.

Il n'a donc pas à chercher de ce côté non plus une solution aux problèmes financiers des universités de la province. Reste le domaine de l'assistance gouvernementale...

## c) Les octrois du gouvernement provincial :

Ils sont le grand moyen de financement des universités du Québec. Nous apprécions avec reconnaissance ce fait qui nous permet de bénéficier dans la province de six institutions conférant des degrés universitaires. Malheureusement, dans l'état actuel des choses, ces subventions gouvernementales comportent deux graves défauts.

Premièrement, elles ne sont pas encore assez considérables pour abaisser les frais de scolarité actuellement en force. C'est ce qui ressort des situations de fait exposées dans l'introduction de ce mémoire.

Deuxièmement, elles sont irrégulières et discrétionnaires. Les autorités de nos universités sont unanimes à déplorer le fait que les octrois annuels qu'elles reçoivent rendent leurs prévisions budgétaires extrêmement difficiles parce que les versements en sont soumis à des décisions variables découlant de débats annuellement répétés...

## 2. Situation financière des étudiants

Nous avons présenté l'augmentation et la plus grande régularité des octrois gouvernementaux aux universités de cette province comme un remède à la situation qui fait du coût élevé de l'enseignement universitaire un très gros obstacle à son accès. Une amélioration dans ce domaine n'apporterait cependant qu'une partie de la solution au problème général qui nous préoccupe. En effet, les frais de scolarité que des octrois gouvernementaux plus généreux pourraient permettre de réduire considérablement ne représente qu'une partie du coût d'une année universitaire. Si l'étudiant demeure chez ses parents, les frais de scolarité représentent environ 50% de ses dépenses de l'année à l'université. S'il demeure à l'extérieur de la ville où il étudie et que, par conséquent, il s'y procure chambre et pension, la scolarité ne représente plus que 33% de ses dépenses.

C'est donc dire que les étudiants ont besoin non seulement que leurs universités soient aidées par le gouvernement provincial, mais qu'eux-mêmes reçoivent de celui-ci l'appui financier nécessaire pour boucler leur budget personnel annuel et parvenir à faire un cours universitaire quel que soit la condition matérielle de leur famille...

... Il y a quelques données qui s'appliquent communément aux étudiants de toutes les universités et que nous désirons souligner par surcroît.

La Section des Recherches du Bureau Fédéral de la Statistique effectuée présentement, en effet, une enquête sur la condition matérielle de l'étudiant universitaire au Canada. Elle a publié en décembre dernier un rapport préliminaire qui révélait en particulier les chiffres suivants :

— Coût moyen d'une année universitaire : \$1,215. pour celui qui habite à l'extérieur de la ville où il étudie (69% des cas)

— Gain moyen net du travail d'été : \$449.

On voit donc que l'écart considérable entre le coût d'une année à l'université et la principale source de revenus de l'étudiant ne saurait être comblée facilement et dans tous les cas par la famille de l'étudiant.

\* Une enquête basée sur des réponses venues de 45% des étudiants décelait que 35% d'entre eux voient toutes leurs dépenses défrayées par leurs parents, que 27% doivent trouver par eux-mêmes \$400. par année, que 16.2% doivent gagner \$750, 4% — \$850., et enfin que 14.8% ne reçoivent aucune aide de leurs parents et doivent trouver de \$1200. à \$1500. par année.

## À L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL LES BOURSES DE L'AIDE À LA JEUNESSE

\* Il ne sera ici question que des étudiants de l'université elle-même, abstraction faite des écoles affiliées. (1)

Nous avons vu plus haut que 62% des étudiants de l'université de Montréal doivent se procurer des sommes variant de \$400 à \$1200. et plus par année, 27% devant trouver \$400., 16.2% — \$750., 4% — \$850., 14.8% — \$1200. et plus.

Admettons qu'il soit relativement facile pour un étudiant de trouver du travail d'été pendant 16 semaines à au moins \$45.00 par semaine, ce qui fait \$720.00. Soustrayons de ce montant les dépenses d'été et supposons qu'au début de l'année académique les étudiants puissent avoir \$500.00 en poche, ce qui semble être de \$100. à \$150. de plus que ce qui reste de fait à la plupart. Il reste donc 35% des étudiants qui doivent se procurer de \$250. à \$700. et plus (ce qui peut aller jusqu'à \$1,000.00) à chaque année.

Il faudrait donc que dès cette année le montant total des bourses de l'Aide à la Jeunesse qui l'an dernier s'est chiffré par \$236,000. grimpe à \$509,550. et leur nombre, de 870 à 1128 se répartissent comme suit : (2)

— 522 bourses de \$250.  
— 129 " de \$350.  
— 477 " de \$700.

Cette augmentation serait absolument nécessaire si on comprend que pour profiter de son année d'études l'étudiant ne doit pas avoir à gagner son pain par un travail étranger à ses études. Encore ne résoudrait-elle pas complètement le problème de celui qui doit trouver plus de \$1,200. par année.

(1) L'Ecole Polytechnique et celle des Hautes Etudes Commerciales ont des frais de scolarité notablement inférieurs à ceux des facultés qui relèvent du budget de l'Université elle-même. Les élèves de ces deux Ecoles bénéficient aussi des bourses de l'Aide à la Jeunesse.

(2) Enquête déjà citée sur les problèmes financiers des étudiants.

## Conclusion

A la suite de ces considérations et après examen des données statistiques qui décrivent la situation matérielle de nos universités et des étudiants que nous représentons, nous concluons ce mémoire en faisant les recommandations suivantes :

- 1 — Que le principe des subventions annuelles "per Capita" aux universités, avec échéance, soit reconnu par des statuts, et que ces statuts prévoient également une méthode de distribution de ces subventions ainsi que la nécessité de leur réajustement périodique.
- 2 — Qu'il soit constitué par le Gouvernement Provincial, dans le plus bref délai, un Comité chargé d'étudier les modalités que devront revêtir ces subventions statutaires, et que ce comité soit formé de membres nommés par le gouvernement de la province, de représentants des professeurs, des diverses universités, et enfin de représentants des étudiants universitaires de la Province.
- 3 — Qu'à tout étudiant québécois ayant satisfait aux conditions d'admission dans une université canadienne soit attribuée une bourse de l'Aide à la Jeunesse proportionnelle à ses revenus.
- 4 — Que le montant de ces bourses soit augmenté de façon à rencontrer les besoins exposés dans les rapports respectifs des diverses associations étudiantes de la Province et figurant en annexe au présent mémoire.
- 5 — Que soit abolie la clause voulant qu'une partie de ces bourses soit remise au gouvernement par les bénéficiaires.

\* Extraits du rapport de l'A.G.E.U.M.

Québec, le 19 février 1958

M. Séverin Lachapelle, prés.,  
Ass. générale des étudiants,  
Université Laval, Québec.

*Je prends connaissance aujourd'hui, c'est-à-dire aussitôt que possible dans les circonstances, de votre lettre en date du 11 février courant.*

*Avec toute la diligence possible mes collègues et moi-même étudieront avec soin le mémoire qui accompagne votre lettre.*

*Je regrette que les nombreuses activités parlementaires, qui ajoutent beaucoup de travail déjà très considérable nécessitées par l'administration de notre immense province en plein développement, comportent un ouvrage très abondant qui ne permet pas de consacrer le temps nécessaire à l'entrevue que vous mentionnez. Je n'ai pas de doute que le mémoire annexé à votre lettre est complet et soyez assuré que nous allons l'étudier avec un soin particulier.*

*Veillez agréer l'assurance de mon entier dévouement aux meilleurs intérêts de notre chère province.*  
signé,

M. L. Duplessis

Québec, le 24 février 1958

Honorable Maurice L. Duplessis,  
Premier Ministre,  
Province de Québec,  
Hôtel du Gouvernement,  
Québec 4.

Monsieur le Premier Ministre,

*Les présidents des Conseils étudiants des Universités du Québec ont été heureux de prendre connaissance de votre lettre du 19 courant, concernant leur mémoire sur les conditions de l'enseignement supérieur dans la Province de Québec.*

*Nous comprenons que l'administration de notre province est un fardeau exigeant. Toutefois, nous espérons que, la session étant terminée, il vous sera possible de nous accorder l'entrevue que nous vous avons antérieurement sollicitée.*

*Les présidents des Conseils des six universités québécoises se rencontreront de nouveau vendredi le 28 février. Nous vous serions très reconnaissants de nous indiquer avant cette rencontre, si vous serez en mesure de les recevoir.*

*L'égalité d'avantages pour la jeunesse du Québec et la gravité de l'enseignement supérieur, sont certes sujets qui vous préoccupent puisqu'il s'agit de la culture et de la prospérité de notre Province.*

*Veillez croire, Monsieur le Premier Ministre, à l'expression de nos meilleurs sentiments.*

(signé)

Les Présidents des universités du Québec,  
par Séverin Lachapelle.

## DÉBAT DE 4 HEURES NOUVELLE MATURITÉ ÉTUDIANTE

400 étudiants ont participé hier à un débat de 4 heures qui amorçait ce qui sera peut-être une manifestation formidable d'unité et de détermination. Nos objectifs sont précis, une conception fondamentale de l'éducation est en cause, l'avenir de notre société est en jeu. La gravité de la question exige un référendum : chaque étudiant aura le devoir de se prononcer ce soir de façon non équivoque.

Les choses se sont précipitées; voyons comment nous en sommes venus à cette situation. Réunis pour discuter de la question de la grève, un panel a émis les idées suivantes :

D'après certains, il n'est pas opportun de faire la grève pour les raisons suivantes :

### GRÈVE OU NON ?

- la grève, étant un moyen ultime, apparaît disproportionnée;
- en pratique elle serait totalement inefficace;
- elle serait difficile à mener sérieusement et risquerait de tourner en partie de plaisir.

Par conséquent, elle nuirait à notre cause devant l'opinion publique et nous fermerait les portes du gouvernement.

D'autres cependant ont démontré :

- qu'il est de notre affaire de manifester pour l'éducation et que seuls les étudiants sont capables d'entreprendre une action de cette nature;
- qu'il y a possibilité d'influencer considérablement l'opinion publique par une grève symbolique, si l'on en croit la publicité accordée au mémoire des six universités;
- que le contexte actuel est favorable, étant donné que les esprits sont préoccupés du problème de l'éducation.

Remarquons que tous ces arguments sont relatifs à une question d'opportunité et sont en fonction d'une pression sur l'opinion publique et, de ce fait, prennent l'allure d'une manifestation plutôt que d'une grève véritable. Aussi s'est-on posé le problème de la nature de cette action et des buts qu'elle poursuit.

### LIMITÉE OU ILLIMITÉE ?

A cette occasion, le débat a pris une tournure imprévue et toute nouvelle. Un débattant se fondant sur

- l'urgence du problème de l'éducation
- le sérieux du travail déjà accompli par les étudiants dans ce domaine
- l'impasse dans laquelle se trouve la société vu l'impossibilité d'engager le dialogue avec le gouvernement conclut qu'une grève limitée à quelques jours de-

viendrait dans ce contexte absolument futile et serait de nature à annihiler tous les efforts faits jusqu'à présent. Dès lors, il importe de définir clairement nos buts et de les poursuivre, si nécessaire, par une grève illimitée, qui durerait jusqu'à la renou-

naissance des conclusions du mémoire.  
La proposition était de conséquence et emporta l'adhésion de l'unanimité de la salle. Il ne s'agissait plus d'une manifestation publique mais d'une action directe à la fois sur le gouvernement et sur l'opinion publique. Dès lors, le problème prenait des dimensions nouvelles. Très intéressée, la salle exigea dans la discussion qui s'en suivit la tenue d'un référendum, lequel après discussion fut fixé à ce soir, afin de permettre à tous de se prononcer et au président Hooper d'honorer ses engagements envers les autres universités. On sait, en effet, que la date limite pour la réponse de monsieur Duplessis est fixée à aujourd'hui et que les 6 présidents doivent se réunir demain.

Le problème se résume donc à 3 points :

— grève limitée — grève illimitée — pas de grève.

La situation est la suivante :

- 1 — Les étudiants se sont engagés devant l'opinion publique et ne peuvent plus reculer;
- 2 — Il faut choisir;
- 3 — Le référendum de ce soir tranchera la question : le président Hooper s'est engagé à en adopter la décision. A ce soir.

Louis Bernard  
Albert Melançon  
Pierre Martin

## Où irons-nous ? Que ferons-nous ?

En février 1958, à deux semaines d'avis, se tiennent deux conférences sur l'éducation.

Jamais l'éducation n'a tenu à tel point les manchettes. Jamais on n'a vu une préoccupation semblable dans tous les milieux. La situation est grave, tous l'admettent. Le problème est donc là, bien concret.

Or, devant ce problème, quelle a été la réaction du Conseil actuel de l'A.G.E.U.M. ? Retournons quelques mois en arrière, à la fin août. La hausse des frais de scolarité vient d'être annoncée.

A la fin du mois, Laval préconisait une réunion de tous les présidents pour discuter du problème des universités. Il fut résolu que chaque université présenterait un mémoire sur ses problèmes particuliers.

On adressait ensuite au Premier Ministre une lettre sollicitant une entrevue. Cette lettre, la première d'une série de trois, était mise à la poste le 8 janvier. Quelques semaines plus tard, le 1er février, nouvelle réunion de tous les présidents, cette fois à l'Université de Montréal. La réunion porte sur 2 importants mémoires : l'un présenté par l'Association Générale des Étudiants de l'Université de Montréal, l'autre, commun dénominateur des mémoires des 6 universités de la Province, groupant 21,000 étudiants, soit : Université de Montréal, Laval, McGill, Sherbrooke, Bishop, et Sir George Williams College.

Pour ce qui a trait aux conclusions du second mémoire, on aura profit à consulter le texte même du mémoire en pages centrales de ce Journal.

Donc rien de révolutionnaire, aucune action démesurée; mais seulement l'élaboration d'une politique constructive, d'une politique d'avenir, pleinement justifiée.

On connaît la suite. Le 11 février, une nouvelle lettre est adressée au Premier Ministre. Dans le beurre, encore une fois ! On peut à tout le moins s'étonner de ce peu d'efficacité du bureau du premier ministre. Or, huit jours plus tard, le 19, les journaux, vu l'indiscrétion d'un élève de Laval, font mention d'une grève possible des étudiants. Et comme par enchantement, le lendemain, le président délégué par les 6 universités, M. Séverin Lachapelle de Laval, recevait du Premier Ministre, une lettre datée du 19. C'est plus qu'une heureuse coïncidence ! Mais malheureusement, les nombreuses préoccupations que suscitent l'administration de "notre chère province" écartaient toute possibilité d'une entrevue.

Nouvelle réunion à McGill le 21. Cette fois, on discute grève. Mais avant d'aller plus de l'avant, on re-re-demande au premier ministre une entrevue.

Voilà en quelques mots les principaux faits.

### LA QUESTION DE LA GRÈVE

La grève est une mesure extrême, un moyen de dernière option, le dernier atout qu'on abat quand toutes les autres cartes maîtresses ont été jouées. Ce moyen d'action doit intervenir lorsque le dialogue est devenu impossible, lorsque les conciliations ne peuvent plus se poursuivre et que les pourparlers n'aboutissent plus.

Il est excessivement important, avant d'envisager cette solution extrême, d'avoir épuisé tous les autres modes d'entente et d'être moralement certains que cette solution est la seule et l'unique qui soit de nature à dénouer le conflit.

Actuellement, il y a d'une part l'opinion publique qui s'est manifesté clairement par les divers corps, sociétés ou clubs professionnels.

La Commission Tremblay a recueilli des opinions à travers toute la province, opinions exprimées par les différentes commissions scolaires, par les collèges classiques, par les universités, par les associations des étudiants des diverses universités.

D'autre part, le gouvernement provincial actuel a toujours manifesté la plus entière sérénité d'esprit devant les problèmes soulevés. Il s'est contenté de répondre que le gouvernement actuel a fait plus que tout autre dans ce domaine.

Y a-t-il possibilité de dialogue avec le gouvernement actuel sur la question de l'enseignement ? Il est regrettable de le dire : nous croyons qu'il faut entretenir des doutes sérieux quant à l'affirmative.

### MESURE EXTRÊME

Si l'on admet que la grève est le seul moyen possible de s'exprimer et de voir nos opinions prises en juste considération, QU'ON LA FASSE ! Mais qu'on la fasse SÉRIEUSEMENT et non pas à moitié. Qu'on la fasse PROPREMENT et INTELLIGEMMENT. Si tous les présidents des universités et surtout les étudiants sont d'accord sur cette nécessité de la grève, il serait très malhabile d'en fixer la durée, ce qui lui donnerait un sens très peu effectif et la limiterait dans ses efforts. Elle serait alors envisagée comme un congé, comme une initiative d'amateur, comme un palliatif vain, une demi-mesure.

La marche normale d'une grève est la suivante : fixer des objectifs raisonnables, justes et réalistes : en second lieu suspendre toute activité scolaire, jusqu'à l'obtention des buts fixés. Personne n'a de temps à perdre, les étudiants moins que les autres à cette période de l'année. Cependant, avant de prendre toute décision irrévocable, il serait sage, prudent et surtout juste que les étudiants de toutes les institutions concernées se prononcent pour ou contre, premièrement sur les objectifs de la grève et en second lieu la nécessité de la faire. Un REFERENDUM quoi !

(Résumé très succinct de l'allocution prononcée hier soir par Bruno Meloche)